



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

MA STRASBOURG



## BATIMENT C, comme Crèche.....

Depuis quelques semaines, notre direction a pris la triste habitude de suivre aveuglément les préconisations du SMPR, menant nos « détenus agresseurs » récidivistes, non pas au QD, mais en CPROU pour qu'ensuite ils regagnent leur cellule....

Vendredi matin, 21 février 2025, Un fort tapage a eu lieu au C3 le surveillant en poste est allé à la rencontre du détenu S... afin d'y mettre un terme. Ce qui n'est pas de l'avis de la personne détenu qui a proféré une série d'insultes, de menaces de mort, s'approchant volontairement du collègue pour lui **postillonner** au visage. La directrice adjointe et l'officier de bâtiment pourtant présentes n'ont **ABSOLUMENT** rien su faire ou dire **POUR** soutenir les collègues en difficulté. **PIRE !!!!!** L'intervention déclenchée a immédiatement été annulée par l'officier du bâtiment qui ordonnera une réintégration en cellule.

Ce n'est que plus tard, que la décision de placement au QD a été ordonnée car cet énergumène, soutenu par la cheffe de bâtiment continua le tapage, certainement pour la remercier de l'avoir laissé en cellule. Sans surprise, le détenu S.... Ne restera pas longtemps au QD et sera placé en CPROU, car encore une fois, il sera jugé incompatible.

L'officier du bâtiment C avec toute sa désinvolture exprimera son mécontentement aux agents à la suite de cette intervention, qu'elle jugeait « inutile » et n'aura aucun scrupule à faire remarquer au surveillant agressé qu'il ne s'agissait pas de « crachats » mais de « postillons ».

Une Cheffe de bâtiment, ça aide et défend ses agents en difficulté et garde ses remarques superfétatoires.

Une Cheffe de bâtiment, ça ne met pas en doute la parole de ses agents ni leur professionnalisme.

La dextérité pour garantir la paix sociale et céder au moindre caprice des personnes détenues nuit gravement à la crédibilité et la sécurité du personnel. **Nous rappelons qu'il s'agit de la maison d'arrêt de STRASBOURG et non d'une crèche ou d'un centre aéré. L'ordre, la discipline et la réglementation doivent régner.**

Le SPS félicite les agents pour leur professionnalisme et leur sang-froid et leur rappelle qu'il est de coutume que les agents ne se soient pas soutenus par leur hiérarchie.



Strasbourg, le 22 février 2025

le bureau local

